

■ **Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport**

**1 - Affaire – RTM – sinistre du 2 juillet 2019**

Le 2 juillet 2019, le véhicule de la RTM (bus) a été endommagé lors d'une opération de débroussaillage, sis bd Jean Moulin dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 721,81 euros**.

**2- Affaire – M. Jean-Michel MAZZOCCO– sinistre du 19 novembre 2019**

Le 19 novembre 2019, le véhicule de Monsieur Jean-Michel MAZZOCCO a été endommagé en roulant sur une grille d'évacuation, sis avenue des Genévriers à la Ciotat.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 835.50 euros**.

**3 - Affaire– M. Lionnel MEDAGLIA - sinistre du 10 avril 2020**

Le 10 avril 2020, le véhicule de M. Lionnel MEDAGLIA a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 70 rue de la Crédence dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **240.00 euros**.

**4 - Affaire – M. Bruno NATALI - sinistre du 21 avril 2020**

Le 21 avril 2020, le véhicule de Monsieur Bruno NATALI a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise chemin des Borrelly dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **439.00 euros**.

**5 - Affaire – M. Kamel KOURANE -sinistre du 30 avril 2020**

Le 30 avril 2020, le véhicule de Monsieur Kamel KOURANE a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise bd Pierre Dramard dans le 15ème arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1395.74 euros**.